

Titre Professionnel Designer Web

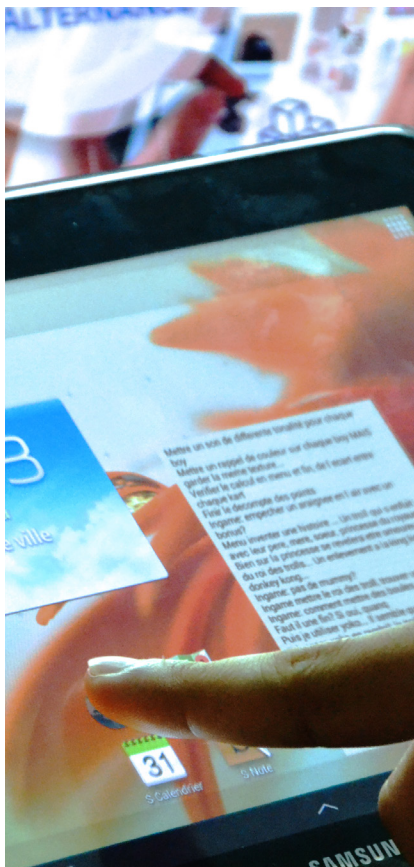
Code(s) NSF : 320 - Code(s) ROME : E1205, E1104, M1805, E1306 - Formacode : 46270, 46262, 46081, 46003, 46072
Code RNCP : 26602.

> Le Métier

Le designer web conçoit et réalise des outils de communication numériques adaptés à différents supports de publication, en tenant compte des standards, du référencement, de l'accessibilité et de l'ergonomie.

A partir d'un cahier des charges, d'instructions reçues d'un responsable de projet ou directement d'un client, il (elle) analyse la demande, conçoit l'interface, élabore une ambiance graphique, crée ou adapte une charte graphique et des médias. Il (elle) réalise des visuels ou des maquettes et élabore des animations.

Pour la réalisation des outils de communication numériques tels que sites web, applications web pour mobiles, il (elle) intègre les médias en utilisant des logiciels professionnels, des frameworks, des langages de description ou de programmation. Il (elle) met en œuvre et personnalise des systèmes de gestion de contenus (CMS).



> Le Programme

La formation s'articule autour de 3 blocs de compétences. Chaque bloc validé débouche sur un Certificat de Compétence Professionnelle (CCP). A l'issue de la formation et l'obtention des 3 CCP, le candidat accède au Titre Professionnel en passant une épreuve de validation finale.

CCP - ÉLABORER LE DESIGN GRAPHIQUE D'UN OUTIL DE COMMUNICATION NUMÉRIQUE :

Concevoir un site ou une application web.
Réaliser des illustrations, des graphismes et des visuels.
Réaliser des maquettes et des interfaces.
Élaborer une animation pour différents supports de diffusion.

CCP - RÉALISER UN OUTIL DE COMMUNICATION NUMÉRIQUE :

Intégrer des pages web en tenant compte des standards, du référencement, de l'accessibilité et de l'ergonomie.
Adapter des systèmes de gestion de contenus à partir d'un cahier des charges.
Publier des pages web.

CCP - CONTRIBUER À LA GESTION ET AU SUIVI D'UN PROJET DE COMMUNICATION NUMÉRIQUE :

Assurer une veille technique et concurrentielle.
Contribuer à l'élaboration d'un cahier des charges pour différents types de sites.
Optimiser en continu un site ou une application web.
Réaliser des outils de communication ou de promotion.

> Pré requis

Baccalauréat ou équivalent, capacités créatives, pratique ou intérêt certain pour les nouveaux supports numériques.

Pré-sélection sur dossier et entretien individuel.

Livret de Certification pour les candidats ayant validés partiellement le Titre.

> Durée

Cumul de 455 h pour les 3 CCP constituant ce titre, session de titre incluse.

Titre Professionnel Designer Web



> Les Formateurs

L'Iloi bénéficie d'un réseau d'intervenants avec une double compétence : pédagogique et professionnelle. Il est important de noter que ces formateurs sont la plupart des professionnels indépendants en prise directe avec la réalité de leurs métiers en perpétuelle évolution technologique.

La formation de Designer Web bénéficiera ainsi de l'intervention de graphistes et développeurs en création digitale qui connaissent les demandes et les évolutions du marché de l'emploi.

> La Validation

Titre Professionnel Designer Web, de niveau III correspondant au BTS/DUT (bac+2), inscrit au Répertoire National de Certifications Professionnelles (RNCP).

> Débouchés

Web designer, Back-end developer, Front-end developer, Administrateur de site, Community manager.

Agence de communication, Web agency, maison d'édition, entreprise e-commerce, services de communication publics et privés, free-lance.

INFORMATIONS DESTINÉES AUX EMPLOYEURS

> Le Dispositif

Contrat de professionnalisation : Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats.

Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter leur formation initiale par une qualification complémentaire.

> Avantages pour l'entreprise

- » Formation prise en charge par votre OPCA.
- » Non prise en compte du salarié en alternance dans l'effectif de l'entreprise.
- » Réductions des cotisations patronales, d'assurances sociales et d'allocations familiales
- » Aides forfaitaire à l'employeur (pour les salariés de + de 26 ans).



Accéder au simulateur en ligne de calcul de rémunération et d'aides aux employeurs via le Portail de l'Alternance : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr>